REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DÉLIBÉRATION N° 2025-19(GFCP)

Date de convocation 26 septembre 2025

Nombre d'élus en exercice 22

Présents 14

Absents 8

Votants 15 (14 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBERO, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS (en visioconférence), Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Marion MAGNAN, Patricia PAUL, Jean-Yves ROUX (en visioconférence et ayant reçu pouvoir de madame Patricia GRANET-BRUNELLO, excusée), Laurie SARDELLA, Daniel SPAGNOU.

Objet: Tarification des prestations payantes

Le président expose :

Par délibération n°2024-34(FIN) du 12 décembre 2024, le conseil d'administration avait adopté les tarifs des prestations payantes effectuées par Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence.

Les missions payantes sont caractérisées par toutes demandes de participation des moyens du SDIS à une prestation de service non prévue par le cadre réglementaire de ses missions. Le montant de facturation des carences des transporteurs sanitaire privés, validées par le SDIS ou le SAMU est fixée par décret.

Il vous est proposé d'adopter les tarifs indiqués ci-dessous jusqu'à la prochaine révision étant précisé que le taux de revalorisation annuel au ler janvier est identique à celui appliqué à l'augmentation des contributions communales et des EPCI, voté annuellement par le conseil d'administration arrondi à la décimale supérieure

Il vous est proposé d'ajouter des prestations payantes.

Prestations	COUT EN EUROS	Observations
MISE À DISPOSITION DES VÉHICULES OU MATÉRIELS, AVEC LE PERSONNEL MINIMAL PRÉVU POUR LE METTRE EN ŒUVRE	LA FACTURATION EST RÉALISÉE PAR MATÉRIEL ET DÉBUTE DU DÉPART DU CENTRE DE SECOURS JUSQU'AU RETOUR AU CIS APRÈS REMISE EN SERVICE OPÉRATIONNELLE DU MATÉRIEL	BASE MINIMUM DE FACTURATION : UNE HEURE. TOUTE HEURE COMMENCÉE EST DUE.
VÉHICULES DIVERS OU MATÉRIELS LÉGERS EXEMPLES: V.L. — V.L.H.R U.L.T.T VID - V.T.P - LOTS OPÉRATIONS DIVERSES — TENTES OU STRUCTURES	103.00 € / HEURE	CE TARIF S'APPLIQUE AUX COMMUNES LORS DE CARENCES DE MOYENS
VÉHICULES OU MATÉRIELS DE SECOURS À PERSONNE : EXEMPLES : V.S.A.V. — V.L.M.I SACS PREMIERS SECOURS, SACS MÉDECIN OU INFIRMIER	256,00 €/ HEURE	D'ÉVACUATION À LA SUITE D'ACCIDENT SUITE À DES ACCIDENTS SUR LE DOMAINE SKIABLE (LOI
VÉHICULES OU MATÉRIELS LOURDS INCENDIE ET SPÉCIALISÉS: EXEMPLES: C.C.F.M. — C.C.R V.S.R F.P.T. — C.D.H.R. — V.S.M.OV.P.C - U.A.C — V.C.D.O EMBARCATIONS - ÉQUIPES ET MOYENS SPÉCIALISÉES - DRONE	511,00€/ HEURE	MONTAGNE)
ENGINS SPÉCIAUX : EXEMPLES : E.P.S. — E.P.A B.E.A C.C.G.C C.C.F.S P.M.A. — C.E.V.A.R. — V.I.R.T. — C.E.S.D. —	817,00 €/ HEURE	
TOURNAGE DE FILMS OU PRESTATIONS DE MÊME TYPE SANS RAPPORT AVEC L'ACTIVITÉ RÈGLEMENTAIRE DU SDIS	MONTANTS DE RÉFÉRENCE MULTIPLIÉS PAR 2	
ASCENSEURS BLOQUES TÉLÉALARME LEVÉE DE DOUTE INCENDIE	550 € 300 600 €	
Frais de repas des personnels mobilisés	24,00 € PAR PERSONNE ET PAR REPAS	FACTURÉ SI LES HORAIRES DE LA PRESTATION INCLUES LES PÉRIODES DE REPAS

PRESTATIONS	COUT EN EUROS	OBSERVATIONS
MISE À DISPOSITION DE FORMATEUR OU SPÉCIALISTE	350 € / jour et par formateur	
MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DE RÉUNION OU DE FORMATION	520 € / JOUR POUR SALLE 12 PLACES 1000 € / JOUR POUR LA SALLE PROFESSEUR ARNAUD 1400 € / POUR LA SALLE DE RÉCEPTION MAJORATION DE 30% POUR LA MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS	
UTILISATION DES OUTILS DE RÉALITÉ VIRTUELLE AVEC OPERATEURS	1050 € / JOUR POUR 12 PERSONNES	
Numérisation des environnements de réalité virtuelle	300 € / JOUR DE TRAVAIL	

Prestations au profit d'organisme de sécurité civile, de collectivités ou de partenaires institutionnels	COUT EN EUROS	OBSERVATIONS
MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DE RÉUNION OU DE FORMATION	260 € / JOUR POUR SALLE 12 PLACES 500 € / JOUR POUR LA SALLE PROFESSEUR ARNAUD 700 € / POUR LA GRANDE SALLE DU FOYER MAJORATION DE 30% POUR LA MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS	
UTILISATION DES OUTILS DE RÉALITÉ VIRTUELLE AVEC OPERATEURS	900 € / JOUR POUR 12 PERSONNES	
Numérisation des environnement de réalité virtuelle	300 € / JOUR DE TRAVAIL	

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir en délibérer pour une application au 1^{er} novembre 2025 (sauf devis signé avant) et d'abroger la délibération 2024-34 (FIN).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL